***Les philosophes : sur le chemin de la tolérance p. 69-70***

**1.** La raison de la fuite des protestants (à souligner en bleu) : « afi n de se soustraire aux persécutions d’un zèle aveugle et inconsidéré ». les conséquences à encadrer : « La France s’est vue privée d’un grand nombre de citoyens qui ont porté à ses ennemis des arts des talents et des ressources dont ils ont souvent usé contre elle. » et « Louis XIV …a privé son royaume de prés d’un million d’hommes industrieux… mauvais citoyens ». Les conséquences mises en avant sont aussi économiques et stratégiques.

**2.** La remise en question du pouvoir politique à souligner en rouge est : Louis XIV a sacrifié près d’un million d’hommes industrieux « aux vues intéressées et ambitieuses de quelques mauvais citoyens qui sont les ennemis de toute liberté de pensée, parce qu’ils ne peuvent régner qu’à l’ombre de l’ignorance. » L’attitude politique idéale serait de punir ces perturbateurs et d’autoriser les citoyens à pratiquer la religion de leur choix. Il fait émerger l’idée de tolérance religieuse à travers la liberté des cultes.

**3.** La laïcité garantit la tolérance à travers sa neutralité vis-à-vis de toutes les religions. La république laïque garantit « l’égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction de […] religion ; toutes les religions ont droit à l’expression.

**4.** La phrase qui montre que la laïcité est un héritage des Lumières est : « sur le plan juridique la laïcité n’a pas été l’instrument d’une restriction des choix spirituels au détriment des religions mais bien évidemment

l’affirmation de la liberté de conscience religieuse et philosophique de tous ». Les valeurs sont citées à la fi n

de la phrase, elles illustrent la tolérance et l’égalité revendiquées par les philosophes des Lumières.

**5. À l’oral**

Il est évident que cet article est toujours d’actualité, on peut en trouver tous les jours des illustrations. On pourra Insister sur la précarité de la situation des réfugiés, à la fois lors de leur fuite, dans des conditions extrêmes et dans les pays qui les « accueillent ». On pourra également analyser les diverses raisons de leur exil volontaire : intolérance politique ou religieuse, misère profonde.

**1.** Les deux « droits » que Voltaire différencie sont : le droit « naturel » et le droit « humain ». Le passage à encadrer, précisant le principe qui les relie est : « Ne fais pas ce que tu ne voudrais pas qu’on te fît. ». Le passage à souligner en rouge, concernant l’affaire Calas est : « on ne voit pas comment suivant ce principe, un homme pourrait dire à un autre : « Crois ce que je crois et ce que tu ne peux pas croire, ou tu périras. »

**2.** Il met en évidence la richesse dans la diversité de l’humanité et l’absurdité de l’intolérance qui entraînerait au nom de la différence des cultures et des religions un massacre général.

**3.** Sa thèse est : « Le droit à l’intolérance est donc absurde et barbare ». Elle est renforcée par la comparaison avec les tigres qui sont comparativement moins sauvages que les hommes puisqu’ils ne se tuent que pour manger, c’est-à-dire survivre alors que les hommes, eux, s’entretuent pour « des paragraphes » :

il s’agit là d’une référence à l’interprétation de la bible différente chez les catholiques et les protestants.

**4. Mise en relation (doc. 3 et 4)** : Les passages qui reprennent le texte de Voltaire sont : « la liberté est le pouvoir qui appartient à l’homme de faire tout ce qui ne nuit pas aux droits d’autrui » ; « Ne fais pas aux autres ce que tu ne veux pas qu’il te soit fait » ; « …le libre exercice des cultes ne peuvent être interdits ».

On peut dire que la totalité des articles est imprégnée de la pensée de Voltaire.

**5. À l’oral**

Les exemples d’attitudes intolérantes ne manquent pas dans l’actualité contemporaine ou dans l’histoire : l’attitude des Européens face aux Indiens du Nouveau Monde sous prétexte d’évangélisation, les génocides juif, tzigane, arménien, ou rwandais en sont la preuve. Ils ont eu pour point de départ des théories racistes largement répandues, exploitant la peur et la crédulité. L’intolérance religieuse naît souvent de l’interprétation fallacieuse des livres fondamentaux des religions, elle naît également du refus de l’adhésion à certaines théories politiques, par exemple le maoïsme, le marxisme, le régime de l’apartheid, tous les courants de pensée autoritaires désignant une partie de la population comme bouc émissaire. Voltaire remet en question le prétendu côté « civilisé » des hommes, et leur intelligence en les comparant à des tigres.

**6. Écriture**

Voltaire s’est fait le chantre de la tolérance à plusieurs reprises dans sa vie et en particulier en ce qui concerne l’affaire Calas. En défendant ce dernier, en prouvant son innocence et en obtenant sa réhabilitation, ce philosophe a fait triompher la justice contre l’obscurantisme et le fanatisme : ce combat est devenu en quelque sorte un symbole. En développant l’idée nouvelle de liberté de conscience, Voltaire a jeté les bases de certains articles de la constitution rédigée lors de la Révolution française, articles repris et élargis dans la constitution de la Ve république. Ainsi est née l’idée de laïcité qui se concrétisera par la loi de 1905 (séparation de l’Église et de l’État), et depuis la France fait partie des rares États assurant cette totale liberté de religion. Il est évident que ce combat est toujours d’actualité et qu’il doit être mené pour défendre toute personne opprimée, quelles que soient sa nationalité, son origine ethnique et sa religion.